Désindustrialisation en France

à partir de 2000, le début de la fin :

le plan Borotra de 1996 à 2000

Dans la confusion régnant à partir de l'élection de Jacques Chirac en 1995, une mesure économique fût instituée par le Ministère de l'Industrie via son Ministre Franck Borotra, pour tenter d'enrayer les chutes d'entreprises des branches du textile, de l'habillement et de la chaussure.

Il s'agissait d'un allègement substantiel de charges sur les salaires de la profession <u>allant jusqu'à 1.6 fois le SMIC</u>, <u>donc ceux de la production</u>.

Il fût appelé Plan Borotra, du nom du Ministre de l'Industrie jusqu'en juin 1997, Franck Borotra qui l'avait fait voter.

Ce plan fût perçu comme une volonté de l'Etat de pérenniser la profession. Il lui donnait un peu d'oxygène et permettait de faire des tarifs moins élevés que l'année précédente.

Or, au bout de seulement quelques mois la mesure fût refusée par la Commission de Bruxelles, puisque ne respectant pas <u>les clauses</u> <u>interdisant les aides catégorielles, c'est à dire destinées à une seule branche d'activité.</u>

Voici ce qui paraissait dans le numéro 2588 du 27 mars 1997 de l'Usine Nouvelle :

Publié le 27 mars 1997 | <u>L'Usine Nouvelle n° 2588</u>

TEXTILE

Le plan Borotra à l'épreuve des faits

« Le plan Borotra en place depuis neuf mois constitue un ballon d'oxygène pour le textile, l'habillement, le cuir et la chaussure. Les effectifs ont été stabilisés, mais les licenciements pourraient s'accélérer sitôt les aides suspendues.

On s'y attendait depuis des mois : Bruxelles rejette le plan Borotra d'allègements des charges sociales sur les bas salaires (jusqu'à une fois et demie le Smic), en vigueur dans le textile, l'habillement, le cuir et la chaussure depuis le 1er juillet dernier, au motif qu'il constitue une aide sectorielle. D'où la proposition de la France d'étendre le plan à d'autres secteurs forts consommateurs de main-d'œuvre. Pour le gouvernement, il s'agit de ne pas renoncer à une recette qui marche. Selon l'Unedic, le rythme des pertes d'emplois du textile/habillement, du cuir et de la chaussure a été divisé par deux depuis l'application du dispositif (- 1,3 % au quatrième trimestre 1996). Tandis que, d'après l'Union des industries textiles, le plan Borotra aurait permis de stabiliser les effectifs du secteur, jusqu'alors en perte de 3 % par trimestre. Et les objectifs en termes d'emploi des jeunes dépasseraient les espérances : actuellement, 350 embauches par mois, contre 300 prévues. "Le plan Borotra a établi une véritable politique d'emploi dans notre secteur. Dans l'une de mes sociétés, nous avons pu limiter les réductions d'effectifs et même réembauché quatre personnes depuis ", témoigne Pierre Martin. Ce façonnier de la région Rhône-Alpes en a également profité pour reprendre Guy Dubouis Création, une entreprise de confection féminine employant 200 personnes. A Roubaix, l'entreprise de confection Decalonne a saisi l'occasion pour quasi doubler ses effectifs. " Grâce au plan Borotra, nous avons pu recruter 15 personnes, dont la plupart ne bénéficient pas d'aides à la formation ", précise Henri Rémy, P-DG de la PMI. Dans le choletais, le groupe de chaussures Canfi a évité les licenciements en répercutant les allègements de charges sur ses prix d'activité de pour maintenir niveau vente son

Les industriels ne sont pas prêts à un arrêt brutal de l'aide

Applicable à toutes les entreprises de moins de 50 salariés et aux entreprises de plus de 50 personnes qui s'engagent en matière d'emploi et d'aménagement du temps de travail, le dispositif Borotra devait initialement prendre fin en décembre 1997 et porter sur 3

milliards de francs. Pour la fédération CFDT de l'habillement, du cuir et du textile (Hacuitex), son rejet par la Commission ne change pas grand- chose : " Les entreprises n'ont fait que reculer les licenciements. Ces derniers reprendront aussitôt après ", estime Yvonne Delemotte, secrétaire générale. Mais, pour les industriels, le choc pourrait être dur à encaisser. Aucune entreprise n'a provisionné dans ses comptes une suspension de l'aide. Pour le groupe Canfi, notamment, qui emploie 240 personnes, " ce serait une catastrophe. Nos clients ne sont pas du tout prêts à une augmentation de prix ", déclare Guy Canselier, le P-DG. Quant au remboursement des allègements accordés, intérêts compris (sauf pour les entreprises de moins de 50 salariés, dans la mesure où les aides ne dépassent pas 650 000 francs sur trois ans), la majorité des PME-PMI ne préfère même pas y penser...

Donc, il ne fallait pas se faire de soucis : la France allait réagir dans le sens des entreprises et élargir la mesure pour qu'elle perdure, faute de quoi ce serait une catastrophe, reconnue également par les syndicats.

Les évènements auraient pu s'arranger dans un pays sérieux et soucieux des entreprises, or ce n'était plus le cas dans un pays gouverné par une caste de politiciens professionnels dont le but premier était de sauvegarder ses intérêts et d'assurer leur réélection.

Jacques Chirac décida alors une de ses mesures soudaines dont il avait le secret et l'habitude depuis 1974, il annonça avec sa grandiloquence habituelle le 21 avril 1997 qu'il avait décidé de dissoudre l'Assemblée Nationale.

On entrait donc de nouveau en période pré-électorale et ce n'était pas le meilleur moment pour s'occuper sérieusement des problèmes du textile habillement.

Ces élections s'avérèrent catastrophiques pour le pouvoir en place qui perdit à compter de juin 1997 sa majorité à l'Assemblée.

Le gouvernement entra dans une nouvelle cohabitation, avec Lionel Jospin nommé premier Ministre.

Dans cette confusion générale, le plan Borotra n'intéressait désormais plus aucun politicien.

La gauche mis en place le **13 juin 1998** la première Loi dite Aubry no 98-461 d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail dite **loi des 35 heures**.

Et après la dissolution et le basculement de l'Assemblée Nationale, <u>les</u> <u>aides furent d'abord suspendues</u>.

Et, cerise sur le gateau, après la mise en route des 35 heures le 1er janvier 2000, il fût annoncé à grand renfort de publicité que les aides perçues devraient être remboursées par les entreprises : autant dire qu'elles se retrouvaient toutes en dépôt de bilan virtuel et en situation de faillite.

Comme pérennisation de la profession, c'était réussi.

Le seul qui ait fait l'oraison funèbre de sa loi et reconnu le lâchage de l'Etat fut Franck Borotra lui-même dans sa question 1127 du 11/2/99 à l'Assemblée nationale :

11ème législature

	de M. Borotra Franck (Rassemblement pour la République - Yvelines)
Ministère interrogé :	emploi et solidarité
Ministère attributaire :	emploi et solidarité
	Question publiée au JO le : 11/02/1999 page : 1162
	Réponse publiée au JO le : 11/02/1999 page : 1162
Rubrique:	industrie

Tête d'analyse :	textile et habillement
Analyse:	cotisations sociales. réduction. remboursement
DEBAT :	

M. le président. La parole est à M. Franck Borotra.

M. Franck Borotra.

Monsieur le président, à la suite de la réponse du Gouvernement concernant le plan textile, je souhaite poser une question à M. le Premier ministre (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Bien évidemment, le Gouvernement, en accord avec sa majorité parlementaire, est maître de sa politique. Mais il ne peut pas se libérer des faits. La raison principale du contentieux avec la Commission européenne tient à ce que le Gouvernement actuel a rompu avec la politique d'extension de l'abaissement des charges sur les bas salaires menée par le gouvernement précédent. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Afin d'améliorer la compétitivité des entreprises de maind'œuvre et de créer des emplois, le gouvernement précédent avait, en effet, mis en place sur cinq ans un plan de réduction des charges, à raison de 8 milliards par an.

C'était une solution valable. J'en veux pour preuve l'engagement du gouvernement belge, qui en est à la quatrième étape de l'opération Maribel, qui permet une baisse des charges, notamment en direction du BTP.

Au-delà de la légitimité du gouvernement de l'époque à prendre des mesures pour protéger un secteur industriel soumis à une concurrence déloyale et à l'immobilisme de la Commission, au-delà de la politique de rupture que vous avez engagée en matière de baisse des charges, en particulier sur les bas salaires, politique qui devrait pouvoir passer les alternances puisqu'elle concerne la compétitivité des entreprises et l'emploi, se pose aujourd'hui un problème de principe : 5 000 entreprises sont concernées par le plan textile, 1 000 d'entre elles ont signé un contrat avec l'Etat et se sont engagées, en contrepartie

de la diminution des charges, à prendre des mesures en faveur de la protection de l'emploi, de la création et de l'embauche pour les jeunes et de l'aménagement et la réduction du temps de travail

A ces entreprises qui ont respecté leurs engagements, l'Etat dit aujourd'hui qu'il ne tiendra pas les siens ! (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Et pour que ces entreprises, en plus, remboursent la diminution des charges qu'il leur a été consenti (Protestations sur les bancs du groupe socialiste), il faudrait que l'Etat dénonce celles avec lesquelles il a signé un contrat! Ainsi non seulement l'Etat ne respecterait pas sa signature, mais encore, il se ferait sycophante!

M. Arnaud Montebourg. C'est de l'abus de confiance!

M. Franck Borotra. Monsieur le Premier ministre, je souhaite que, compte tenu de votre sens de l'Etat, vous donniez des instructions afin moyen d'exonérer ces qu'on trouve le 500 entreprises remboursement des 500 à 600 millions de francs auxquels correspondaient ces baisses de charges. Il y va du respect des engagements de l'Etat et de la continuité républicaine (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. -**Applaudissements** sur les bancs du groupe socialiste.) Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le président, j'aimerais pouvoir, si vous le permettez, répondre complètement à M. Borotra.

Je sais que M. Borotra, tout comme Christian Pierret et moi-même, est élu d'une région où le textile et l'habillement souffrent. Nous sommes bien placés pour savoir les uns et les autres comment nous devons faire pour aider ces entreprises. Mais le fait de souhaiter les aider n'impose pas de dire des contre-vérités. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et indépendants.)

Je répéterai donc devant l'Assemblée nationale ce que j'ai dit hier, en ayant en main les lettres que la Commission a adressées au précédent Gouvernement.

Le plan qui porte votre nom, monsieur Borotra, a été voté en avril 1996. Dès mars, avant même le vote, M. Van Miert envoyait une lettre pour prévenir que, selon les informations dont disposait la Commission, les interventions financières publiques qui allaient être apportées au secteur industriel, du textile et de l'habillement étaient illégales.

M. Pierre Lellouche. Elle ne veut rien comprendre!

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Il indiquait dans ce même courrier que toute aide octroyée illégalement est susceptible de faire l'objet d'une demande de remboursement. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. Franck Borotra. Ces entreprises étaient compétitives. On va les faire disparaître!

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Cette lettre a été envoyée avant avril 1996, date du vote de la loi. En mai 1996, M. Van Miert a envoyé une nouvelle lettre pour vous informer que la Commission avait décidé d'ouvrir la procédure prévue à l'article 93, en indiquant que celle-ci avait un effet suspensif. Il vous demandait d'informer les firmes concernées de cette décision, ainsi que du fait qu'elles seraient contraintes de rembourser toute aide illégalement perçue.

M. Franck Borotra. Et la Belgique, alors?

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. En juin 1996, la Commission rappellera à nouveau l'effet suspensif de la procédure. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Monsieur Borotra, le sens de l'Etat dont vous parlez impose d'abord de respecter les engagements de l'Etat, pas de faire voter des lois illégales, et vous le savez très bien! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

En avril 1997, avant notre arrivée aux affaires, le précédent gouvernement a vu condamner le plan Borotra. Nous avons dû négocier fortement, Christian Pierret et moi-même, avec la Commission pour que les entreprises du textile et de l'habillement ne remboursent pas ce qu'elles avaient jusqu'alors perçu de manière illégale.

A cet égard, monsieur Borotra, sachez que, contrairement à ce que vous venez de dire, les entreprises belges ont déjà remboursé et que le plan Maribel a été annulé.

M. Pierre Méhaignerie. Ce n'est pas vrai!

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Je suis à la frontière de la Belgique. Je connais par cœur ce dossier. Nous nous en occupons quotidiennement avec Christian Pierret! (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) Vous dites, une fois de plus, des choses erronées! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Christian Pierret et moi-même avons négocié avec M. Karel Van Miert des aménagements: exonérations accordées aux entreprises de moins de 50 salariés, dans le cadre de l'aide autorisée. Ainsi, sur 4 500 entreprises, 950 d'entre elles seulement restent concernées par la procédure.

Nous poursuivons les discussions avec la Commission pour obtenir des échelonnements dans le temps et pour essayer de trouver des solutions qui satisfassent les industries.

Par ailleurs, nous connaissons particulièrement bien la situation dont souffre ces mois-ci l'industrie de l'habillement...
M. Franck Borotra. Vous n'avez rien fait pour soutenir les entreprises!

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... notamment avec la relance des pays d'Asie du Sud-Est.

Le Gouvernement a pris de nombreuses mesures visant à aider les entreprises.

Premièrement, la part salariale de la taxe professionnelle a été réduite. Deuxièmement, l'aide attribuée dans le cadre de la réduction de la durée du travail a été portée à 14 000 francs, c'est-à-dire plus que vous n'aviez fait, pour les entreprises de main-d'œuvre.

M. Philippe Auberger. Personne n'en veut, des 35 heures!

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Enfin, nous travaillons à une réforme des cotisations patronales qui doit aider les entreprises de main-d'œuvre et qui sera plus large que la ristourne dégressive que vous avez mise en place et que, contrairement à ce que vous avez dit, nous n'avons pas supprimée.

M. Jean-Michel Ferrand. A quelle date, cette réforme ?

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur Borotra, nous sommes tous attachés à l'industrie du textile et de l'habillement. Nous voyons quotidiennement des entreprises qui souffrent. Mais nous, nous ne leur proposons pas des mirages, comme vous l'avez fait. (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) Nous essayons de régler structurellement leurs problèmes. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. Franck Borotra. La Belgique est là pour vous ce qu'il faut faire.

M. Jean-Michel Ferrand. Réponse nulle: zéro!

M. le président. Monsieur Borotra, puis-je me permettre de vous faire remarquer que ce n'est pas en vociférant que vous ferez gagner du temps à votre groupe ?

M. Franck Borotra. Ça suffit! Nous n'avons pas de leçons à recevoir de vous!

Comme on le voit, les entreprises de la profession ont été prises en otage par les politiciens qui s'en sont servis pour en débattre entre eux et faire des joutes oratoires, sans aller au fond des choses ni se soucier des conséquences du lâchage complet de cette profession et ses conséquences pour les entreprises en question.

J'eus des signes avant-coureur de la catastrophe que nous allions subir par des paroles sibyllines du Directeur des Achats de notre principal client : « Puisque le gouvernement ne soutiens pas la profession, ce n'est pas nous qui allons nous y substituer ». Nous restâmes avec des charges sociales pleine charge pendant neuf mois, avec une demande de remboursement à la clef et ensuite le gouvernement passa aux 35 heures. On aurait voulu tuer ce qui restait des ateliers de production non aidés qu'on ne s'y serait pas pris autrement.

Les 35 heures associées au SMIC français rendit les entreprises de productions françaises de toutes natures hors compétition dans tous les domaines.

Et c'est ainsi que nous avons perdu la moitié de la production française en 20 ans, passant de 22% à 11%, cause de nos malheurs actuels. Et quand on entend le Ministre de l'Industrie actuel se targuer de ré-industrialiser la France sans rien changer, on ne peut croire de telles balivernes.

Lucas